



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 14 décembre 2021

POURSUITE DES PROJETS D'AMÉLIORATION DES DÉPLACEMENTS MULTIMODAUX ENTRE LES MÉTROPOLES DE LYON ET SAINT-ÉTIENNE

Vendredi 10 décembre, Pascal MAILHOS, préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône a réuni en visioconférence les collectivités territoriales, les parlementaires ainsi que les autorités organisatrices de la mobilité pour une nouvelle réunion de concertation et de suivi pour l'amélioration des déplacements sur l'axe entre Saint-Étienne et Lyon.

La loi d'orientation des mobilités (LOM), promulguée le 24 décembre 2019, fait de l'amélioration de la liaison entre les deux métropoles une priorité de l'État avec une enveloppe de 400 millions d'euros à investir d'ici 2027. Dans ce cadre, l'État œuvre avec les acteurs des territoires au développement de tous les modes de déplacement adaptés aux besoins des usagers. Il vise plus particulièrement à renforcer l'utilisation du mode ferroviaire et des autres transports collectifs, à promouvoir l'intermodalité, à favoriser le covoiturage et à améliorer les conditions de circulation routières, notamment en matière de fluidité et de sécurité. La démarche intègre les enjeux de transition écologique et de santé publique, en particulier en matière de réduction des nuisances par l'infrastructure autoroutière en place.

Lors de ce comité, les participants ont partagé la bonne dynamique des partenariats mise en place pour cette démarche. L'ensemble des collectivités territoriales et autorités organisatrices compétentes en matière de mobilité sur ce territoire est ainsi mobilisé aux côtés de l'État. L'engagement financier des partenaires porte ainsi à plus de 510 M€ l'enveloppe totale de l'État et des partenaires : Conseil régional, conseils départementaux du Rhône et de la Loire, Métropole de Lyon, Saint-Étienne Métropole, Vienne Condrieu Agglomération et le SYTRAL.

En outre, l'avancée des actions identifiées il y a un an lors des précédentes réunions a été soulignée. On peut notamment citer :

- en matière ferroviaire : la poursuite en 2021 des travaux pour améliorer la régularité des trains, le déploiement de dispositifs innovants de surveillance des équipements ferroviaires pour prévenir leur défaillance, le renouvellement d'aiguillages en gare de Saint-Étienne Châteaucreux, le lancement à venir de travaux d'amélioration de la sécurité du passage à niveau de Saint-Romain-en-

Gier, des études pour augmenter la capacité d'emport et la fréquence des trains, ainsi que l'acquisition en cours de nouvelles rames par le conseil régional, avec des cofinancements de l'État ;

- en matière routière : le lancement en 2021 des travaux de trois murs anti-bruit sur la RN88 ainsi que des travaux d'amélioration d'échangeurs de l'A47 et de la RN88 et de création de bandes d'arrêt d'urgence sur ces deux axes ;
- en matière de modes doux actifs : la réalisation en 2021 de projets pour améliorer le rabattement en vélo vers les gares de la vallée du Gier et les déplacements dans le secteur de Givors – Ternay – Chasse-sur-Rhône.

Au total, ce sont plus de 74 millions d'euros investis par l'État en 2021 sur le système multimodal de mobilité entre Saint-Étienne et Lyon, pour des travaux qui s'échelonnent jusqu'en 2023.

Le comité de pilotage a également permis de présenter de nouvelles actions qui seront lancées en 2022. L'ensemble de ces mesures élaborées dans une approche multimodale globale, est ainsi mis en œuvre de manière cadencée à court, moyen et long termes, afin de répondre le plus rapidement possible, avec des améliorations concrètes, aux besoins de déplacements du quotidien des concitoyens.

La prochaine réunion sur l'avancement de cette démarche sera organisée par le préfet de région en septembre 2022.

Cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Kamel AMEROUICHE

Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03
Standard : 04.72.61.66.91 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69